

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017

N°36/03/2017 : CESSION D'UNE PELLE SUR PNEU POCLAIN A LA SOCIETE GREFEUILLE POIDS LOURDS ET D'UN POLY BENNE MERCEDES A LA SARL LABORDE

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban est propriétaire de véhicules et matériels jusqu'alors utilisés par les services techniques, mais dont l'état ne permet plus aujourd'hui, de répondre aux besoins du service.

Ce matériel réformé est mis aux enchères publiques en ligne sur le site www.agorastore.

Pour toutes les ventes dont le montant est inférieur à 4 600 €, Mme le Maire a été autorisée par délibération n°34 du 14 avril 2014 alinéa 10 – à prendre par décision la cession de ces matériels et mobiliers,

Au-delà de ce montant, il revient au Conseil Municipal de se prononcer.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- céder la pelle sur Pneus Poclain 60 PB de 1994, à la Société GREFEUILLE POIDS LOURDS située 38, avenue de Fronton à SAINT ALBAN, pour la somme de **5 520 €**.

- céder le Poly-benne Mercedes – 9976 JH 82 – de 1994, à la Société SARL Garage LABORDE – 32140 MASSEUBE, pour la somme de **9 151,81 €**.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le : **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

